

DIRECTION DE L'INDUSTRIE DES  
MINES ET DE L'ÉNERGIE DE LA  
NOUVELLE-CALÉDONIE

Service de l'Industrie

1 ter rue UNGER - Vallée du  
Tir  
M2  
98846 Nouméa

Téléphone :  
27 02 96

Télécopie :  
27 23 45

Courriel :  
dimenc.si@gouv.nc

Affaire suivie par  
Mathieu NONNON

Ligne directe :  
27 02 64

Ligne secrétariat :  
27 02 96

N° 2025-DIMENC- *6466*

N° 257496-2025/1-  
ACTS/DIMENC

*La Présidente*

- 8 DEC. 2025

à

MADAME AMANDINE MINANA  
HELIOT BOULOUARIS  
2 RUE DE SOISSONS  
FAUBOURG BLANCHOT  
98800 NOUMEA

R.A.R. N° RE 058 587 62 0 NC

Objet : arrêté de prescriptions spéciales afférent à l'exploitation par la SARL HELIOBOULOUARIS 2 d'une unité de stockage stationnaire d'énergie par modules d'accumulateurs au lithium-ion, sise lot 13 - lotissement rural les haras d'André Mercier - commune de Boulouparis

Pièce jointe : arrêté n° 5332-2025/ARR/DIMENC

Madame,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint l'arrêté n°5332-2025/ARR/DIMENC, de prescriptions spéciales afférent à l'exploitation par la SARL HELIOBOULOUARIS 2 d'une unité de stockage stationnaire d'énergie par modules d'accumulateurs au lithium-ion, sise lot 13 - lotissement rural les haras d'André Mercier - commune de Boulouparis.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

La Présidente



Sonia BACKES

